

Réf: Dossier N° 151069

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « YONABA SOULEYMANE PRO CONSTRUCTION »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON SONGON,
EN FACE DU COLLEGE PRIVE SALEM DE SONGON SAEH., Lot
242, Ilot 024

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/09/2022, et enregistrés au CEPICI le 17/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YONABA SOULEYMANE PRO
CONSTRUCTION »

Objet : COMMERCE GENERAL, CONSTRUCTION EN BATIMENT,
IMPORT-EXPORT, TRANSPORT LOGISTIQUE, TRANSPORT
URBAIN, IMMOBILIER.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON SONGON, EN FACE DU COLLEGE PRIVE SALEM DE SONGON SAEH., Lot 242, Ilot 024

Dirigeant(s) : M YONABA SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-09865 du 25/10/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°56288/GTCA/RC/2022 du 25/10/2022

